gea qu'il n'avait pas pris congé d'elle à son départ, et s'imagina qu'elle était abandonnée; ce lui fut un coup violent, et dont sa tête se ressentit autant que son cœur. La folie vint s'ajouter aux infirmités physiques dont elle était déjà affligée. Dans cet état, elle consentit à recevoir les secours de la religion et les sacrements, dont elle s'était tenue éloignée depuis son enfance. Un jeune jésuite, délégué par sa compagnie pour les lui administrer, sut parler avec tant d'onction à l'esprit et aux sens de la vieille moribonde, qu'elle se confessa d'abord et puis demanda et obtint la faveur d'embrasser son jeune convertisseur; mais celui-ci, faute d'habitude peut-être, s'y prit bien maladroitement et encourut de graves reproches pour avoir enlevé le rouge et dérangé la perruque de sa pénitente. Mme Doublet de Persan mourut quelques jours après, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, et après avoir vu sa sixième génération.

Si l'on veut rechercher quelle influence put exercer la *paroisse* sur le XVIIIe siècle et sur la grande Révolution qui le couronna si dignement, on doit avouer que cette influence fut nulle ou à peu près. Hommes d'esprit, et surtout hommes de plaisir, les amis de Mme Doublet se contentèrent d'applaudir, sans y collaborer, aux nobles efforts de Voltaire et de Diderot pour l'émancipation des hommes et des idées. Dans la petite guerre déclarée par le Parlement à l'archevêque de Paris pour un refus de sacrements, les *paroissiens*, qui cependant, à l'exception de Foncemagne, n'étaient pas des chrétiens très-fervents, se montrèrent « jansénistes en diable, » et Piron le leur reprocha. Sans doute ces gais nouvellistes usaient largement de la liberté de penser, mais ils n'ont jamais rien fait pour la préconiser, jamais rien dit pour l'affermir ou la propager. Un homme d'esprit de ce siècle nous semble avoir bien établi la différence de cette réunion de *viveurs spirituels* avec le cénacle philosophique qui s'assemblait chez Mme du Deffant, quand il dit : « Aimons les amis de Mme Doublet, mais gardons toute notre admiration et notre reconnaissance pour les habitués de Mme du Deffant. »

DOUBLETÉ, ÉE adj. (dou-ble-té — rad. *double*). Comm. Se dit d'un taffetas orné de fleurs à deux couleurs : *Taffetas* DOUBLETÉ.

DOUBLE-TIERCE adj. Pathol. Se dit d'une fièvre intermittente quotidienne, mais dont les heures varient de façon que celle du premier jour corresponde à celle du troisième, à celle du cinquième, etc.; celle du second à celle du quatrième, à celle du sixième, etc. ‖ Pl. DOUBLES-TIERCES.

DOUBLE-TOMAN. s. m. Monnaie persane d'or, qui est un multiple du toman, dont elle a naturellement suivi toutes les variations. Aujourd'hui, elle pèse $7^{gr},20$, et vaut 22 fr. 47 au titre français, et 24 fr. au titre persan. ‖ Pl. DOUBLES-TOMANS.

DOUBLE-TRIPLE s. f. Mus. Ancien nom de la mesure qui contient trois blanches et se bat à trois temps. ‖ Pl. DOUBLES-TRIPLES.

DOUBLETTE s. f. (dou-blè-te — rad. *double*). Mus. Jeu d'orgue dont les tuyaux sont d'étain, et qui sonne à l'unisson de la voix naturelle de l'homme.

— Métrol. Monnaie d'or de l'ancien royaume de Sardaigne, où elle avait cours pour 5 livres, pesait $3^{gr},216$, était au titre de 892 millièmes, et valait 9 fr. 87.

DOUBLEUR, EUSE s. (dou-bleur, eu-ze — rad. *doubler*). Techn. Ouvrier ou ouvrière qui double des fils sur le rouet, dans une manufacture. ‖ Outil de cardeur servant à mesurer et à courber les dents des cardes. On dit aussi DOUBLET. ‖ Ouvrier en plaqué d'or ou d'argent.

— s. m. Physiq. Instrument qui sert à faire connaître l'état électrique d'une masse d'air donnée.

— s. f. Techn. Machine servant à transformer les matières textiles, au sortir de la carde en gros, en rubans propres à être travaillés par la carde en fin. ‖ On l'appelle aussi *machine à réunir*, parce qu'en effet elle réunit plusieurs des rubans fournis par la carde en gros autour d'un petit cylindre dont la longueur est égale à la largeur des cardes.

DOUBLIER s. m. (dou-bli-é — rad. *double*). Grand essuie-main, dont les deux bouts sont cousus ensemble. ‖ Tablier à deux lés, destiné à couvrir par devant et par derrière. ‖ Nom que l'on donnait anciennement aux nappes, et qui s'est conservé dans quelques provinces.

— Zootechn. Nom donné aux doubles râteliers qu'on place au milieu des bergeries.

— **Encycl.** Cet ancien nom des nappes leur venait de ce qu'on les mettait en double sur la table. Legrand d'Aussy fonde cette conjecture sur un inventaire de certains effets appartenant au monastère de Fontenelle, lequel fut inséré par l'abbé Anségise dans la constitution qu'il fit pour ce couvent au commencement du IXe siècle. On y voit mentionnées quatre nappes, dont chacune avait 10 aunes de long sur 2 de large; une autre, qui avait 10 aunes sur 3, et treize, enfin, qui étaient larges de 3 aunes. Assurément on n'eût pas fait des nappes d'une telle largeur pour des tables de réfectoire, si elles n'eussent dû être pliées en deux.

DOUBLIS s. m. (dou-bli — rad. *doubler*). Constr. Rang de tuiles accrochées à un madrier fendu diagonalement, pour former un égout pendant.

— Agric. Araire employé dans le Midi pour la culture des terres fortes.

DOUBLOIR s. m. (dou-bloir — rad. *doubler*). Techn. Machine de passementier servant à soutenir les rochets à dévider. On dit aussi DOUBLOIS. ‖ Instrument de blondier qui sert à assembler les fils. On dit aussi DOUBLET.

DOUBLON s. m. (dou-blon — rad. *double*). Métrol. Monnaie d'or d'Espagne et des colonies espagnoles, dont il existe de nombreux types de valeur diverse : *Les négociants sont enclins à peser tout dans leur balance à* DOUBLONS. (Mich. Chev.)

. . . . L'avare
Au fond d'un coffre-fort empile des ducats,
Des piastres, des *doublons*, et plus d'or qu'aux Incas
Jadis avec leur sang n'en fit suer Pizarre.
Th. Gautier.

— Techn. Feuille de tôle ployée en deux.

— Typogr. Répétition vicieuse d'une lettre, d'un mot, et, en général, d'une partie quelconque de la copie : *Le* DOUBLON *est le contraire du bourdon; comme ce dernier, il constitue une faute très-grave, que l'on ne peut quelquefois faire disparaître qu'au moyen de remaniements longs et coûteux.*

— **Encycl.** Le *doublon* a été fabriqué en Espagne depuis 1786, au titre de 900 millièmes. Il y a des *doublons* de 5 piastres ou 100 réaux, du poids de $8^{gr},336$, dont la valeur courante est de 26 fr. et la valeur au change des monnaies françaises de 25 fr. 78; des *doublons* de 4 écus, de $13^{gr},500$, valeur courante 41 fr. 60, valeur réelle 41 fr. 75; des *doublons* de 8 écus, pesant 27 gr., d'une valeur courante de 83 fr. 20, et d'une valeur réelle de 83 fr. 52. Bonnet, dans son *Manuel monétaire et d'orfévrerie* (1810), indique, sous le nom de *doubles*, des *doublons* d'Espagne de diverses époques et à différents titres : la double pistole ou *doublon* depuis 1785, au titre moyen de 872 millièmes, du poids de $13^{gr},45$, valeur courante 40 fr. 40, valeur intrinsèque 40 fr. 19; le *doublon* de 1772 à 1785, au titre de 893 millièmes, pesant $13^{gr},45$, valeur courante 41 fr. 37, valeur réelle 41 fr. 22; le *doublon* antérieur à 1772, à 909 millièmes, du poids de $13^{gr},45$, valeur courante 42 fr. 11, valeur intrinsèque 41 fr. 99; le *doublon* ou double pistole du Mexique, à 908 millièmes, de $13^{gr},45$, valeur courante 42 fr. 06, valeur réelle 41 fr. 94; enfin le *doublon* ou double pistole du Pérou, pesant également $13^{gr},45$, au titre de 897 millièmes, valeur courante 41 fr. 55, valeur réelle 41 fr. 42.

Ces pièces ont les mêmes empreintes que les pistoles dont elles sont les doubles. On frappe encore des *doublons* au Mexique, dans l'Amérique centrale et dans la plupart des États de l'Amérique du Sud.

Doublons de ma ceinture (LES), paroles d'Albert, musique de Darcier. Les *Doublons de ma ceinture* occupent, dans les compositions de Darcier, le rang que tiennent dans l'œuvre de Dupont les *Louis d'or* et les *Bœufs;* c'est dire que ces morceaux jouissent d'une grande popularité. Cette chanson, d'une interprétation extrêmement difficile, renferme ce mélange de rudesse et d'émotion intime qui caractérise la manière de Darcier.

1er COUPLET.

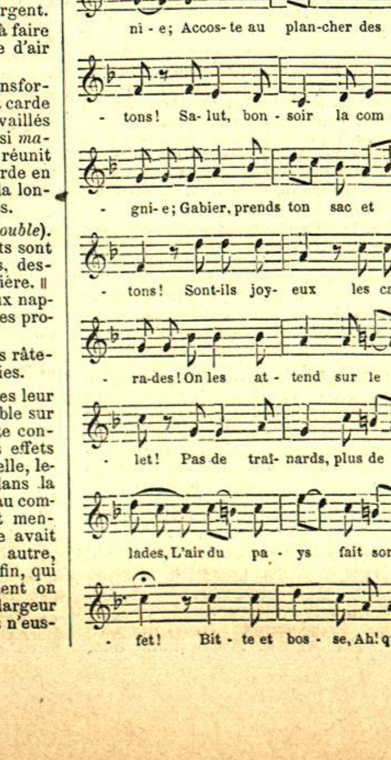

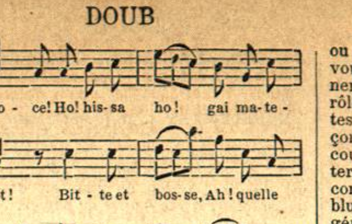

DEUXIÈME COUPLET.

Moi je suis seul, tout seul au monde,
Comme un pingouin sur son rocher;
J'ai pour ami le flot qui gronde,
Et pour grand-père un vieux clocher.
Nous avons fait riche capture
Aux parages de l'équateur;
Et des doublons de ma ceinture
J'espère bien me faire honneur!
Bitte et bosse, etc.

TROISIÈME COUPLET.

Chantant des refrains de sauvage
A faire aboyer tous les chiens,
Je veux, ce soir, dans mon village,
Remorquer cent musiciens!
Pour que la chose ait plus de charmes,
Et que rien ne manque au gala,
Je veux chavirer les gendarmes!
Mes moyens me permettent ça.
Bitte et bosse! etc.

QUATRIÈME COUPLET.

Je vas m'acheter des bretelles,
Un habit rouge, un grand plumet.
Je veux des jabots en dentelles,
Et des faux-cols de sous-préfet.
Du chasselas de ma patrie
Je veux savourer le nectar!
Coule à pleins bords, liqueur chérie,
A moi, festins de Bass'thazar!
Bitte et bosse! etc.

CINQUIÈME COUPLET.

Je viens de voir la veuve Pierre,
La veuve à notre timonier.
Elle succombe de misère,
Et ses petits vont mendier!...
Moi j'ai pleuré dans leur masure.
Plus de jabots, plus de festins,
Allez, doublons de ma ceinture,
Rendez leur père aux orphelins!
Bitte et bosse! etc.

DOUBLON, ONNE s. (dou-blon, o-ne — rad. *double*). Mamm. Nom donné, dans quelques pays, aux poulains, aux mulets, aux veaux et aux moutons de deux ans, ainsi qu'aux pouliches, aux mules, aux génisses et aux brebis du même âge.

— Adjectiv. : *Poulain* DOUBLON.

DOUBLOT s. m. (dou-blo — rad. *double*). Techn. Fil de laine employé en double dans les lisières de droguet.

DOUBLURE s. f. (dou-blu-re — rad. *doubler*). Étoffe qu'on emploie pour en doubler une autre : *La* DOUBLURE *d'un manteau, d'une robe, d'un habit. La* DOUBLURE *d'un tapis.*

— Par ext. Objet quelconque servant à en doubler un autre : *Une* DOUBLURE *de fer-blanc.*

— Fig. Accompagnement ordinaire ou obligé : *La vie est une mauvaise étoffe dont la* DOUBLURE *fait tout le prix.* (Meilhan). *L'espèce humaine est faite ainsi : nos sottises sont la* DOUBLURE *nécessaire de nos vertus.* (Ph. Chasles.) ‖ Personne qui affecte les qualités, les défauts, les opinions, les habitudes d'une autre personne ou d'une classe d'hommes : *Ce faux noble n'est qu'une* DOUBLURE *de marquis.*

— Pop. *Doublure de la chemise*, Peau du corps humain : *Il vous a déchiré la* DOUBLURE DE LA CHEMISE. ‖ *Passé par la doublure.* Avalé de travers.

— Prov. *Fin contre fin ne peut servir de doublure*, Un rusé ne peut réussir quand il s'attaque à aussi fin que lui :

Fin contre fin ne vaut rien pour doublure.
F. d'Églantine.

— Théâtre. Acteur de deuxième, de troisième ou de quatrième ordre, destiné à remplacer au besoin un chef d'emploi et à jouer dans les pièces de peu d'importance ou dans les rôles insignifiants : *Les* DOUBLURES *composent ce qu'on appelle la troupe de fer-blanc.*

— Techn. Défaut provenant d'une soudure manquée et qui a lieu lorsque, pour une cause quelconque, les pièces soudées sont simplement en contact, de telle sorte que, ne faisant pas corps ensemble, elles peuvent être facilement séparées. ‖ Défaut dans l'or ou dans l'argent provenant de ce qu'ils ont été mal fondus ou mal forgés. ‖ Panneau de bois blanc qui porte la matelassure d'une voiture. ‖ Plaques d'or ou d'argent dont on double l'intérieur d'une tabatière. ‖ Nom donné par les tisseurs à une duite de trame qui est disposée de manière à former des brides à l'envers du tissu, afin de produire une convexité dans la partie qui y est opposée.

— **Encycl.** Théâtre. Jadis on donnait le nom de *doublure* à certains acteurs en sous-ordre, chargés de doubler, c'est-à-dire de remplacer les premiers acteurs, leurs chefs d'emploi, lorsque ceux-ci, par suite de maladie ou de toute autre cause, ne pouvaient ou ne voulaient pas jouer. On ne se hasardait à donner une pièce nouvelle que lorsque chaque rôle avait été appris au moins par deux artistes, le chef d'emploi et le double; de cette façon, en cas d'indisposition ou d'accident, le cours des représentations n'était jamais interrompu. Quelques-uns de nos plus grands comédiens, Talma entre autres, ont été doublures avant de devenir chefs d'emploi; mais généralement les acteurs engagés pour doubler avaient de grandes difficultés à vaincre pour changer de position, par suite de la jalousie de ceux qu'ils étaient chargés de remplacer. En effet, lorsque ceux-ci sentaient que le double montrait des dispositions et pourrait au besoin les suppléer avec avantage, ils n'avaient garde de le laisser se produire fréquemment, de crainte qu'il n'arrivât à exercer une action réelle sur le public. Par contre, quand un acteur médiocre, après avoir été double pendant vingt ans, devenait chef d'emploi *à l'ancienneté*, il ne se sentait pas une tendresse profonde pour le jeune artiste chargé de le doubler à son tour, lorsque ce jeune artiste était doué d'une façon particulière et capable de l'éclipser. L'auteur anonyme du *Dictionnaire théâtral*, publié en 1824, écrivait ceci au mot *ancienneté :* « ANCIENNETÉ, le droit d'aînesse des comédiens. Au théâtre comme à la ville, on a reconnu que les prérogatives attachées à ce droit étaient abusives, ridicules ou tyranniques. Les cadets de famille ont quelquefois plus d'esprit que leurs aînés : on a fait la même remarque à l'égard du talent chez les acteurs. » Ce qui revient à dire que, parfois, les doubles étaient supérieurs à leurs chefs d'emploi. Mais ce fait se présentait rarement. Ce qui le prouve, c'est que le public avait classé les uns et les autres en deux catégories, et que les chefs d'emploi constituaient ce qu'on appelait la *troupe dorée*, tandis que la réunion des doubles prenait le nom de *troupe de fer-blanc* ou *troupe de carton*, désignations qui indiquent suffisamment l'estime particulière que l'on faisait de l'une et de l'autre.

Depuis longtemps déjà, les administrations théâtrales ont perdu l'habitude d'engager des acteurs spécialement chargés de jouer les doubles. Cela est fâcheux, car souvent les représentations d'un ouvrage se trouvent arrêtées en plein succès, par suite de l'état de santé ou du mauvais vouloir d'un artiste chargé d'un rôle important. Seule, la Comédie-Française fait apprendre par plusieurs artistes les rôles des pièces du répertoire classique; le chef d'emploi a toujours le droit de jouer ce rôle quand cela lui plaît; mais lorsque, par suite de fatigue, d'indisposition ou de toute autre cause, il se récuse, il se trouve toujours un, deux et quelquefois trois artistes tout prêts à le remplacer, même à l'improviste.

DOUBNITZA, ville de la Turquie d'Europe, dans la Roumélie, pachalik de Nissa, soudjak et à 35 kilom. E. de Ghiustendil, sur la rive gauche de la Djerma, au pied de la montagne de son nom (le *Scomius Mons* des anciens); 6,000 hab. Culture de la vigne; exploitation de mines de fer.

DOUBNO, ville de la Russie d'Europe. V. DUBNO.

DOUBOSSARY (NOVO-), ville de la Russie d'Europe, gouvernement et à environ 250 kilom. N.-O. de Kherson, district et à 65 kilom. N.-O. de Tirospol, sur la rive gauche du Dniester; 2,000 hab. Aspect très-pittoresque; commerce de tabac, de riz et de céréales.

DOUBOVKA, bourg de la Russie d'Europe, gouvernement et à 332 kilom. S. de Saratov, sur la rive droite du Volga; 3,787 hab. Commerce de grains, de bois, d'huiles, de fer; entrepôt des produits des provinces du nord de la Russie expédiés dans les provinces méridionales.

DOUBS, en latin *Dubis*, belle rivière de France. Elle prend sa source dans le département auquel elle donne son nom, au bas de la montagne du Rixou, arrond. de Pontarlier, passe par Rochejean et Sainte-Théodule, où elle forme le lac de Saint-Point, arrose Pontarlier, Doubs, Montbenoît, Morteau et les Barrats, où elle sépare la France de la Suisse, pénètre en Suisse, mais rentre bientôt en France dans le même département du Doubs, baigne Saint-Hippolyte, Dampjoux, Pont-de-Roide, Audincourt, l'Isle-sur-Doubs, Clerval, Baume-les-Dames, entoure Besançon, pénètre dans le département du Jura, passe à Dôle, entre dans le département de Saône-et-Loire, et se jette à Verdun dans la Saône, après un cours de 430 kilom.

Parmi les affluents du Doubs, nous signalerons : la Taverne, le bief des Lavandes, le Drugeon, le Dessoubre, la Barbèche, le Gland, l'Allaine, le Cuisancin, l'Arne, la Vèze, la Clause, la Loue, l'Orain et la Guyotte. Après avoir traversé le lac de Chaillexon, la rivière s'engage dans un étroit couloir et forme une chute célèbre haute de 29 mètres, connue sous le nom de saut du Doubs.

Le Doubs est flottable depuis Morteau jusqu'au canal du Rhône au Rhin. De ce point jusqu'à son embouchure, cette rivière est navigable; mais sa navigation fait partie du canal du Rhône au Rhin, qui emprunte son lit pendant 86 kilom. En avant de Dôle, la rivière n'est navigable que dans les eaux moyennes; son parcours, de la sortie de cette ville à Verdun, est de 53 kilom., avec une pente de 21 mètres.

— Bibliogr. Consultez : *Projet d'un canal de navigation pour joindre le Doubs à la Saône*, par Ph. Bertrand (Besançon, 1777, in-4°); *Mémoire et discussion sur les moyens de rendre le Doubs navigable pour opérer la jonction du Rhône au Rhin*, par Ph. Bertrand (1804, in-4°).

DOUBS (DÉPARTEMENT DU), division administrative de la région orientale de la France, formée de la partie moyenne de la Franche-Comté. Il tire son nom de la rivière du Doubs, qui le parcourt du S. au N.-E. et du N.-E. à l'O. Ce département a pour limites : au N. ceux de la Haute-Saône et du Haut-Rhin; au S. le Jura et la Suisse; à l'E. la Suisse et à l'O. le département de la Haute-Saône. Superficie 522,755 hectares, divisés en quatre arrondissements : Besançon, ch.-l.; Baume-les-Dames, Montbéliard et Pontarlier; 27 cantons, 639 communes; 298,072 hab. Le département du Doubs forme, avec le département de la Haute-Saône, le diocèse de Besançon, la 1re subdivision de la 7e division militaire du 3e corps d'armée. Il ressortit à la cour impériale de Besançon; à l'académie de Besançon; à la 12e conservation des forêts; à l'arrondissement minéralogique de Chalon-sur-Saône.

« Le territoire de ce département se compose principalement, dit M. Adolphe Joanne, de hautes montagnes et de coteaux couronnés de forêts, de plaines fertiles, de quelques landes, de rochers et de marais d'une assez grande étendue; il est traversé sur une grande partie de sa largeur par quatre chaînes des monts Jura, ayant leurs axes parallèles dans la direction de l'E. à l'O. La première s'étend des montagnes de Saint-Claude à Saint-Ursanne; la seconde, moins élevée, du mont d'Avignon jusque auprès de Saint-Ursanne; la troisième, du confluent de l'Ain et de la Brienne au confluent du Doubs et de la Dessoubre; la quatrième, la moins élevée, prend naissance près de Bourg (Ain), et s'élève dans le département du Doubs au-dessus de Quingey, de Besançon, de Baume, de Pont-de-Roide, après avoir traversé le département du Jura. Pics à perte de vue, plaines verdoyantes, forêts de sapins, prairies, lacs sur les montagnes, sources jaillissantes, cascades, gouffres, roches aux formes bizarres, précipices et paysages grandioses : tels sont les nombreux tableaux changeants que présente ce département, un des plus accidentés et des plus pittoresques de la France. » Les points culminants que présentent les monts du Jura dans le département qui nous occupe sont : le mont d'Or (1,500 mètres), la Landoz, près de la source du Doubs (1,464 mètres), le Gros-Taureau, près de Pontarlier (1,352 mètres); le Chatelen, à l'E. de Morteau (1,324 mètres); le Rizoux, au-dessus de la chapelle des Bois (1,324 mètres); le mont Champvant, près de Chaux-Neuve (1,232 mètres), etc. De ces montagnes descendent de nombreuses rivières, dont les principales sont : le Doubs, la Loue, le Dessoubre, l'Ognon, le Lison, le Drugeon, le Cuisancin, l'Allan, la Lusine, la Savoureuse, la Barbèche. Il y a dans le Doubs un nombre incalculable de ruisseaux, et l'on y compte plus de 2,000 sources ou fontaines, entre autres celles d'Arcier, de la Craye, de Boujailles, etc.; quatre lacs importants; plusieurs étangs ou marais considérables; une source d'eau sulfureuse en exploitation, près de Baume, et une source d'eau salée à Saulce. Enfin, le département est traversé par le canal du Rhône au Rhin.

Parmi les produits minéraux que renferme ce département nous placerons, en première ligne, des mines de fer en grains et en roches dont l'exploitation fait la richesse du pays; viennent ensuite des mines d'argent, des carrières de gypse, de marne, de marbre, de pierre à bâtir; chaux grasse et hydraulique, albâtre, argile, tourbières. Il y a aussi quelques gisements de lignite peu importants.

La température du département du Doubs est très-variable et plus froide que la latitude ne semblerait l'indiquer. Ainsi le froid est plus intense dans l'arrondissement de Pontarlier et dans celui de Montbéliard que dans ceux de Besançon et de Baume. Lorsque le thermomètre marque 10° à Besançon, situé dans la région de la plaine, il n'en marque que 7 ou 8 dans la région de la moyenne montagne et il est à 5° au-dessous de zéro dans la haute montagne. La neige et les glaces règnent jusqu'en avril et en mai, et quelquefois pendant toute l'année, sur certains sommets; les pluies y sont fréquentes : c'est l'un des points de l'Europe centrale où il en tombe le plus. Les vents dominants sont ceux de N.-E., ou *vent de Lorraine*, de S.-O., parfois si violent qu'il déracine les arbres, et de S.-E., qui ne souffle que pendant l'été.

« Le département du Doubs, dit encore M. Adolphe Joanne, possède 6 hauts fourneaux, occupant 60 ouvriers et produisant annuellement 78,000 quintaux métriques de fonte; 41 foyers d'affinerie; 10 fonderies de seconde fusion, occupant environ 200 ouvriers et produisant annuellement 23,000 quintaux métriques de fonte moulée; plusieurs forges, occupant 250 ouvriers et produisant annuellement 66,900 quintaux métriques de fer; 3 tôleries, occupant 200 ouvriers et produisant annuellement 36,000 quintaux métriques de tôle; 6 tréfileries, occupant 600 ouvriers et produisant 640,000 quintaux métriques de fils de fer; 1 ferblanterie; 1 fabrique d'acier fondu; des ateliers de construction de machines; 2 fabriques de grosse quincaillerie; des fonderies de cloches; des ateliers de fabrication d'outils d'horlogerie; 4 fabriques de mouvements de pendule. En 1861, l'industrie horlogère a fabriqué dans le Doubs environ 250,467 montres; à Besançon, la fabrication des montres occupe 6,000 ouvriers. Il y a aussi dans le département 133 tuileries; 23 fours à plâtre; des huileries; des scieries; de nombreux moulins à farine. Le commerce a pour objet l'exportation de tous les produits manufacturés, les bois de construction, les plantes aromatiques pour la distillation (absinthe), les produits des nombreuses fromageries, produisant annuellement plus de 5 millions de fromages (façon gruyère), etc. »

Mais le département est encore plus agricole qu'industriel. Au point de vue de l'agriculture, les chaînes du Jura le partagent en trois régions bien distinctes, désignées sous les noms de *plaine*, *moyenne montagne* et *montagne*. La plaine est située entre le Doubs et l'Ognon, à l'ouest de la chaîne qui, partie du confluent de la Bienne et de l'Ain, se prolonge, par des hauteurs de 800 à 900 mètres jusqu'au confluent du Doubs et du Dessoubre. La moyenne montagne s'étend entre les montagnes de la rive gauche du Doubs et la chaîne précédente. La montagne proprement dite comprend les cinq cantons de l'arrondissement de Pontarlier, ceux du Russey, de Maîche et de Saint-Hippolyte. Cette région, entrecoupée de vastes forêts de sapins, est, en général, impropre à une culture régulière. Les hivers y sont longs et rigoureux.

La propriété est très-morcelée dans le Doubs. Sur 102,918 cotes inscrites au rôle de la contribution foncière, 68,587 sont inférieures à 10 francs. Les terres sont généralement affermées à prix d'argent; mais, dans certains cantons, ce fermage est combiné avec des prestations en nature connues sous le nom de *rentaires*. Les locations se font pour trois, six et neuf ans, avec faculté réciproque de résiliation, moyennant un avertissement donné six mois à l'avance. Le nombre total des fermes est de 14,361. En 1856, on avait déjà mis en valeur 13,358 hectares de terrains communaux. Les irrigations et le drainage sont entrepris partout avec succès, surtout dans les bassins du Doubs et de l'Ognon. En beaucoup d'endroits, tout ce qui concerne les irrigations est confié à des associations syndicales, qui rendent de grands services, et qu'on regrette de ne pas voir plus répandues. Ces associations règlent la distribution des eaux, arrêtent la répartition des charges et des dépenses et assurent les intérêts des divers propriétaires. L'usage des composts et des engrais artificiels est encore bien peu répandu; les fumiers d'étable et d'écurie sont confectionnés avec peu de soin; on les laisse, en général, exposés à l'air et aux intempéries, tour à tour lavés par les pluies et desséchés par la chaleur. La chaux est assez fréquemment employée comme amendement, à la dose de 1 mètre cube par hectare. Parmi les principales branches de l'industrie rurale, il faut compter la fabrication des fromages dits *de Gruyère*. Comme pour les travaux d'irrigation, des associations se sont formées pour la fabrication en commun de ce genre de fromages. Ces associations, connues sous le nom de *fruitières*, existent dans la plupart des communes et rendent de grands services. Les divers membres de la *fruitière* mettent en commun les quantités de lait dont ils disposent; des gérants dirigent et surveillent la fabrication, en règlent les conditions, en répartissent les bénéfices après la vente des produits, qui a lieu, soit de gré à gré, soit par voie d'adjudication. Le département produit en moyenne près de 5 millions de kilogrammes de fromages. Les qualités de choix sont vendues pour Paris et Lyon, à des prix qui, dans ces dernières années, ont varié de 50 à 70 francs les 50 kilogrammes. La fabrication des fromages emploie chaque année le lait d'environ 50,000 vaches. C'est dans la région de la montagne que l'industrie fromagère a pris le plus d'extension. En 1860, on comptait dans tout le département 649 fruitières.

L'espèce bovine appartient, en général, à la race dite *femeline*, recherchée par les engraisseurs du Nord, qui sont connus dans le pays sous le nom de *Flamands*. Cette race offre de nombreux rapports de ressemblance avec la variété tourache et la variété bressane, originaires comme elle des montagnes du Jura. Seulement la tourache habite plus spécialement la région des montagnes, tandis que la femeline est confinée dans la Plaine, et la bressane dans la haute Bresse et le pays de Dombes. La race femeline a le corps long, mince, élancé, le flanc large, la côte plate, le poitrail serré, l'encolure grêle, la tête longue, étroite, les cornes fines, le plus souvent mal contournées, rejetées en dehors ou en avant, les membres grêles, les cuisses peu charnues, la peau souple, le fanon peu développé. Elle est bonne laitière, très-propre à l'engraissement, et fournit une viande de bonne qualité. Cette race, que personne ne s'occupe d'améliorer, va en s'amoindrissant sous l'influence des fréquents mélanges qui s'opèrent entre elle et la race suisse des environs de Fribourg. Les procédés d'élevage sont encore très-arriérés dans le Doubs, et généralement les efforts des agriculteurs sont dirigés vers la production chevaline. Cette dernière présente cependant bien moins de chances de succès que l'élevage des bêtes à cornes. La race femeline, en raison de sa finesse et de ses aptitudes natives, pourrait arriver en peu de temps, par une sélection bien entendue, à utiliser avec de grands bénéfices les fourrages du pays, et à rivaliser avec la race charolaise, sa voisine, pour la boucherie, tout en demeurant supérieure par les qualités laitières. L'espèce chevaline, qui appartenait encore généralement, il y a quelques années, à la race dite *comtoise*, et fournissait de bons animaux de trait, s'est abâtardie par des croisements vicieux.

L'assolement triennal, avec ou sans jachère, est le plus ordinaire dans le Doubs. Le rendement moyen du blé est de 14 à 16 hectolitres par hectare. La main-d'œuvre est rare, comme partout aujourd'hui, et se paye, par conséquent, à un prix élevé. Les machines agricoles perfectionnées sont à peine connues de nom. La nature montueuse du sol, comme aussi le morcellement de la propriété, s'opposeront longtemps, sans doute, à leur introduction.

— Bibliogr. Liste d'ouvrages à consulter sur ce département : *Mémoire statistique du Doubs, adressé au ministre de l'intérieur*, par M. Jean Debry, préfet (Paris, an XII [1804], in-fol.); *Essai sur la géographie physique, le climat et l'histoire naturelle du Doubs*, par Girod-Chantrans (Paris, 1810, 2 vol. in-8°); *Détails sur la géographie physique et sur les nivellements des diverses parties du département du Doubs*, par MM. Parandier et Duhamel (Lyon, sans date [1859], grand in-8°); *Almanach* ou *Annuaire statistique du Doubs pour l'an XI* (Besançon, 1803, in-12); *Annuaire statistique du département du Doubs* (1re année, 1812, Besançon, in-12, et 1841, in-8°); *Essai géologique et physique sur la possibilité d'obtenir des eaux jaillissantes dans le département du Doubs, au moyen de puits artésiens*, par J. Bailly (Besançon, 1830, in-8°); *Thèse de géographie botanique du département du Doubs*, par Ch. Grenier (Strasbourg, 1844, in-8°, carte).

DOUBTFUL ISLAND ou **ÎLE DOUTEUSE**, petite île de l'océan Pacifique, située par 17° 20' lat. S. et 144° 43' long. O., ainsi appelée par le capitaine Cook, qui la découvrit dans son second voyage autour du monde. ‖ Autre île du même océan, près de la côte méridionale de l'Australie, par 34° 24' lat. S. et 117° 14' long. E. Vancouver lui donna ce nom parce qu'il n'avait pu s'assurer si c'était une île ou une partie du continent.

DOUC s. m. (douk). Mamm. Espèce de singe, du genre semnopithèque, qui habite la Cochinchine.

— **Encycl.** Rapporté tour à tour, par les divers auteurs, aux genres *cercopithèque*, *semnopithèque*, *lasiopyge*, *pygathrix*, etc., le *douc* est certainement un des quadrumanes les plus remarquables à tous égards. D'une taille au-dessus de la moyenne, il a la tête arrondie, le museau médiocrement prolongé, des abajoues, les mains plus longues que les avant-bras et les jambes, les pouces antérieurs très-courts et très-grêles, les fesses presque dépourvues de callosités et bordées de longs poils, la queue longue. Son système dentaire est le même que celui de l'homme. Son pelage présente des teintes très-variées et distribuées par grandes masses. Le dessus de la tête est brun, avec un bandeau étroit de couleur roux marron; les poils des joues sont très-longs et blanchâtres; les épaules noires; la face en partie roussâtre; le dos, le ventre, les bras et les flancs gris verdâtre; les jambes d'un roux marron vif; la queue blanchâtre. C'est, de tous les quadrumanes, celui dont la face approche le plus de la figure humaine. Il marche aussi souvent sur ses deux pieds de derrière qu'à quatre pattes; quand il est debout, il atteint jusqu'à 1m,30 de hauteur. Au repos, il se tient plus volontiers assis. Ses callosités sont si peu prononcées, que pendant longtemps on l'en a cru dépourvu. C'est certainement le plus remarquable de tous les singes par les vives couleurs de son pelage. « Il semble, dit un ancien auteur, que cette variété de nuances que présente le *douc* semble indiquer sa nature ambiguë; il tient, en effet, des guenons par sa queue longue et non prenante, des babouins par sa grande taille, de l'orang-outang par sa face plate, des sapajous par ses fesses velues. Le *douc* habite les forêts de la Cochinchine; il se nourrit de bourgeons d'arbres, de fruits, de fèves, etc. » On assure que les habitants du pays lui font la chasse et en mangent la chair. « Les bézoards qui se forment dans l'estomac et dans les intestins du *douc*, dit Valmont de Bomare, sont plus recherchés et plus précieux, et produisent plus d'effet que ceux des chèvres et des gazelles; on prétend que la peur les lui fait rejeter avec les excréments; aussi les Indiens vont-ils à la quête du bézoard en poursuivant ces animaux le bâton à la main. »

DOUÇAIN s. m. Autre orthographe de DOUCIN.

DOUÇAINE s. f. (dou-sè-ne — rad. *doux*). Mus. Ancienne espèce de hautbois, qu'on a appelé aussi *doucine* et *dulcian*.

DOUCE adj. f. V. DOUX.

DOUCE ou **ÉTIENNETTE**, comtesse de Provence. Elle vivait vers la fin du XIe siècle, et était la femme de Geoffroi Ier. Elle gouverna la Provence pendant la minorité de son fils Bertrand II, et, après la mort de ce comte (1093), elle se signala par des fondations pieuses. — DOUCE, comtesse de Provence au XIIe siècle. Elle était fille de Gilbert, comte de Gévaudan, et de Gerberge, comtesse de Provence. Sa mère lui céda une partie de ses domaines et la maria au comte de Barcelone, Raymond-Bérenger (1112), à qui elle fit don de tous ses biens. Le comte de Toulouse, Jourdain, protesta contre cette donation, fit la guerre à Raymond-Bérenger, et s'empara de la haute Provence. Par la suite, Étiennette, sœur de Douce, s'étant mariée au comte des Baux, réclama une partie de l'héritage maternel, et il s'ensuivit une longue guerre, que vint terminer l'annexion de la basse Provence à l'Aragon.

DOUCE (Francis), antiquaire anglais, né en 1757, mort en 1834. Il était fils d'un membre de l'office des Six-Clercs, qui exigea qu'il suivît sa profession. Malgré ses goûts artistiques et littéraires, Douce se vit obligé de plaider. Après la mort de son père, il put enfin se livrer à ses goûts, forma de précieuses collections, et publia : *Dissertation on the designs known as the dance of death* (1793), et *Illustration of Shakspeare* (1809).

DOUCE-AMÈRE s. f. Bot. Genre de plantes de la famille des solanées, dont les feuilles et les tiges ont une saveur douce d'abord et bientôt amère si on les mâche. ‖ Pl. *douces-amères*.

— **Encycl.** La *douce-amère*, appelée aussi morelle grimpante, loque, vigne de Judée, vigne sauvage, etc., est un arbrisseau à tiges grêles, sarmenteuses, grimpantes, portant des feuilles lancéolées, aiguës, d'un vert sombre, et de petits corymbes de fleurs violettes, auxquelles succèdent des baies rouges de la grosseur d'un pois. Elle croît abondamment en Europe dans les bois humides, les haies, les buissons, le long des fossés, et fleurit vers la fin du printemps. C'est une assez jolie plante, fréquemment cultivée dans les jardins, où elle sert à faire des tonnelles, à garnir les murs exposés au nord, à former des guirlandes qui pendent des arbres. Elle présente deux variétés, l'une à fleurs blanches, l'autre à feuilles panachées. Elles se multiplient, comme le type de l'espèce, de marcottes ou de boutures, qui s'enracinent facilement. Les tiges de la *douce-amère* servent à faire des corbeilles.

Classée par Alibert parmi les poisons, elle ne paraît pas cependant jouir des propriétés délétères qui distinguent la dangereuse famille des solanées, à laquelle elle appartient; les jeunes pousses entrent même dans le régime alimentaire des habitants de plusieurs contrées de l'Europe. Cependant, sur des sujets irritables, une petite quantité de *douce-amère* a produit de la sécheresse et de la chaleur à la gorge, des nausées et des vomissements. On a même vu, dans quelques cas, à la suite d'une assez forte dose, survenir des tremblements, de l'agitation, des maux de tête, de la stupeur et d'autres phénomènes nerveux.

Les propriétés médicales de la *douce-amère* ont été, à une certaine époque, vivement discutées; les uns ont fait de cette plante une espèce de panacée, les autres l'ont classée parmi les substances inertes. Selon nous, elle ne mérite *ni cet excès d'honneur ni cette indignité.* « La différence d'opinion sur les propriétés de cette substance, dit le docteur Couverchel, est vraisemblablement due à ce qu'on ne tient généralement pas assez de compte, dans son administration, de l'influence du climat sous lequel cette substance s'est développée, de son état de conservation et souvent même des doses, conditions fort essentielles cependant pour déterminer la manifestation des propriétés. » On a conseillé la *douce-amère* contre la goutte, le rhumatisme et les affections cutanées et syphilitiques; elle semble produire, en provoquant des sueurs abondantes et en excitant la sécrétion des reins, quelques résultats assez avantageux; mais son administration seule n'amènerait pas la guérison de ces maladies. On a également proposé l'usage de cette plante dans le traitement du scorbut, de la scrofule, de la phthisie et de la leucorrhée; nous la croyons complétement inefficace contre ces états morbides. Les préparations pharmaceutiques les plus communes de *douce-amère* sont : l'infusion, la décoction, le sirop et les extraits alcooliques et aqueux. M. Desfosses a découvert dans les tiges de cette plante une matière alcaline, qui en aurait toutes les propriétés, et à laquelle il a donné le nom de *dulcamarine*.

DOUCEÂTRE adj. (dou-sâ-tre — rad. *doux*, suivi du suffixe péjoratif *âtre*). Qui a une douceur fade : *Un goût* DOUCEÂTRE. *Une liqueur* DOUCEÂTRE. *Le Parisien inonde le pays où il y a des restaurateurs, des cabaretiers qui changent leur aigre piquette en des vins* DOUCEÂTRES *de bois de campêche.* (F. Soulié.)

— Fig. Qui a une expression fade et doucereuse : *La vieille femme, trompée par la feinte franchise de Godefroid, laissa paraître sur son visage* DOUCEÂTRE *un rire de satisfaction.* (Balz.)

— **Syn. Douceâtre, doucereux.** Ce qui est *douceâtre* n'est pas entièrement doux, mais

tire seulement sur le doux. Ce qui est *douceureux* l'est trop ou l'est hors de propos, avec affectation, d'une manière qui déplaît.

DOUCE-ENTE s. f. (dou-san-te). Hortic. Grosse variété de pomme à cidre du Cotentin et du pays d'Auge. ‖ Pl. DOUCES-ENTES.

DOUCEMENT adv. (dou-se-man — rad. *doux*). Délicatement, avec précaution : *Allez* DOUCEMENT ; *le moindre contact ne cause des douleurs affreuses. Cet enfant est bien douillet, on ne peut le toucher si* DOUCEMENT *qu'on ne lui arrache des cris.*

La Fortune passa, l'éveilla *doucement*,
Et lui dit : Mon mignon, je vous sauve la vie.
LA FONTAINE.

‖ Faiblement, sans vigueur : *Heurter* DOUCEMENT. *Il l'a battu , mais* DOUCEMENT. ‖ Lentement, sans précipitation : *Il marche si* DOUCEMENT *que nous n'arriverons jamais.*

Le peuple ouvre les yeux, se ravise, et la foule,
Sans avoir fait de choix, tout *doucement* s'écoule.
ANDRIEUX.

‖ Mollement, sans énergie : *Vous travaillez bien* DOUCEMENT. *C'est aller trop* DOUCEMENT *en besogne.* ‖ A VOIX BASSE : *Parlez donc plus* DOUCEMENT ; *on va nous entendre.* ‖ Sans bruit : *Marchez bien* DOUCEMENT *de peur qu'on ne nous entende.*

— Fig. Avec douceur, avec bonté : *Il faut mener les enfants* DOUCEMENT, *mais sans faiblesse. Reprenez* DOUCEMENT *ceux qui se trompent. Partout où l'on agit* DOUCEMENT *envers les animaux, ils sont gais et se plaisent avec l'homme.* (Chateaub.) ‖ Avec des précautions délicates : *Il faut aller* DOUCEMENT *avec cet esprit-là.* (Mariv.) *Les préjugés des peuples ressemblent à des tumeurs enflammées : il faut les toucher* DOUCEMENT *pour éviter les meurtrissures.* (J. de Maistre.)

Diable ! allons *doucement* ; ceci change la thèse.
LA CHAUSSÉE.

‖ Avec adresse, d'une façon rusée :

Est-ce donc là médire ou parler franchement ?
Non, non, la médisance y va plus *doucement*.
BOILEAU.

‖ En cachette, sourdement : *Il fit tout* DOUCEMENT *ses paquets et partit sans payer. Il mena à* DOUCEMENT *l'affaire que personne ne se douta de rien.* ‖ Sans éclat : *Vous ne gagnerez rien à tout ce bruit ; menez plus* DOUCEMENT *les choses.* ‖ Sans emportement : *Voyons, raisonnons bien* DOUCEMENT ; *les injures ne sont pas des raisons. Je ne m'échauffe pas ; je vais tout* DOUCEMENT, *m'enquêtant, proposant mes doutes.* (Diderot.) ‖ Avec calme, paisiblement : *Il s'est endormi* DOUCEMENT. *On dit que Socrate mourut* DOUCEMENT, *et comme on s'endort ; j'ai peine à le croire.* (Volt.) ‖ Patiemment, avec résignation : *Il faut supporter* DOUCEMENT *cette épreuve.*

Je prends tout *doucement* les hommes comme ils sont.
MOLIÈRE.

‖ Dans une agréable tranquillité : *On vit bien* DOUCEMENT *dans ce beau pays. La vie frelatée de Paris n'approche pas assurément de la vie pure , tranquille et* DOUCEMENT *occupée qu'on mène à la campagne.* (Volt.) ‖ D'une façon agréable : *Le simple sommeil nous ôte nos chagrins plus* DOUCEMENT *et plus sûrement qu'un livre de morale.* (B. de St-P.) ‖ Sans faste, sans éclat : *La vie d'un homme privé qui vit* DOUCEMENT *et obscurément son train est bien préférable à celle de l'homme public.* ‖ Lentement, mais sûrement : *Il va tout* DOUCEMENT *son petit bonhomme de chemin ; il réussira.*

Je fais tout *doucement* ma petite maison,
Et j'amasse en été pour l'arrière-saison.
C. D'HARLEVILLE.

‖ Ni bien ni mal, par allusion à une convalescence qui ne s'établit que lentement : *Comment vont les affaires ? — Hé! hé! tout* DOUCEMENT. *Le malade est mieux, mais cela va tout* DOUCEMENT.

— Interjectiv. Pas si vite, tout doux, allez avec précaution, ne précipitez rien, ne vous hâtez pas : DOUCEMENT, *mille diables! vous allez tout briser.* (G. Sand.) DOUCEMENT, *diras-tu, de quoi sert de l'emporter?* (Boileau.)

. . . . . Hé! *doucement*, de grâce,
Ralentissez un peu cette amoureuse audace ;
A vous voir, on vous croit parti pour un assaut.
REGNARD.

‖ Arrêtez, ne triomphez pas si tôt, la chose n'en est pas où vous croyez :

Doucement, s'il vous plaît, l'affaire n'est pas faite.
GRESSET.

— **Antonymes.** Brusquement, bruyamment, fortement, vigoureusement, vite ou promptement.

DOUCE-MORELLE s. f. Arboric. Variété de pomme à cidre de la Seine-Inférieure, qu'on appelle aussi DURE-PEAU. ‖ *Douce-morelle d'Aumale*, Autre variété appelée aussi GRANDE-VALLÉE ou BLANC-MOLLET. ‖ Pl. DOUCES-MORELLES.

DOUCEREUSEMENT adv. (dou-se-reu-ze-man — rad. *doucereux*). D'une façon doucereuse, avec une douceur hypocrite : *Comme elle allait* DOUCEREUSEMENT *colporter cette nouvelle!* (Balz.)

DOUCEREUX, EUSE adj. (dou-se-reu, euze — rad. *doux*). Qui a une douceur fade, désagréable au goût : *Un vin* DOUCEREUX. *Il ne mange que des mets* DOUCEREUX.

— Fig. Qui a une douceur fade, en parlant des personnes : *L'ami de l'abbé Testu est un garçon* DOUCEREUX, *qui tortille toujours et qui fait cent façons pour approcher des gens.* (T. des Réaux.)

Peignez donc, j'y consens, les héros amoureux,
Mais ne m'en faites pas des bergers *doucereux*.
BOILEAU.

‖ Qui a une douceur feinte et affectée : *Rien n'est perfide comme ces femmes* DOUCEREUSES. ‖ Inspiré par une douceur fade ou simulée : *Un ton* DOUCEREUX. *Une* DOLX DOUCEREUSE. *Des regards* DOUCEREUX.

. . . . . Ce ton *doucereux*
Cache, le plus souvent, un retour dangereux.
ALEX. DUVAL.

‖ Qui a une douceur fade ou fausse, en parlant des choses morales : *Il y avait pourtant quelque douceur répandue sur cette figure, mais une douceur de chat ou de juge, une douceur* DOUCEREUSE. (V. Hugo.) *Les dames aiment assez la littérature* DOUCEREUSE *et mesquine.* (Boitard.)

— Substantiv. Personne douceureuse, qui a une douceur perfide ou affectée : *Nos* DOUCEREUX *et nos enjoués sont de certaine avis ; mais vous vous déclarez du mien.* (Corneille.) *Votre Citandre , qui fait tant le* DOUCEREUX, *est le dernier des hommes pour qui j'aurais de l'amitié.* (Mol.)

Je laisse aux *doucereux* ce langage affété
Où s'endort de mollesse un esprit hébété.
BOILEAU.

— s. m. Qualité , nature de ce qui est doucereux : *Le* DOUCEREUX *est le faible de bien des femmes.*

Il faudrait, pour lui plaire, être d'un *doucereux*,
D'une fadeur ! Oh ! ce n'est point mon style.
DEMAHIS.

— **Syn. Doucereux , douceâtre.** V. DOUCÂTRE.

DOUCES, village et commune de France (Maine-et-Loire), cant. de Doué-la-Fontaine, arrond. et à 17 kilom. de Saumur ; 1,071 hab. « Le prétendu amphithéâtre romain de Doué est sur cette commune, dit M. Joanne. Ce n'est qu'une ancienne carrière abandonnée, dont on a, au XVe siècle seulement et jusqu'au milieu du XVIIe siècle, utilisé les dispositions pour des représentations scéniques, très-aimées des habitants. C'est un vaste polygone irrégulier, creusé dans un banc de pierre coquillière, ayant 36 mèt. de diamètre à la base, 45m,60 au sommet. Sous les parois ont été pratiqués des gradins de 0m,30 de largeur sur 0m,86 de hauteur, dont seize, dans la partie la plus complète, subsistent encore. Au-dessus se trouvent d'immenses caves, percées un peu en contre-bas du sol de l'arène, sur une largeur variant par intervalles de 4m,50 à 3m,50 et s'élevant à une hauteur de 7 à 8 mètres, suivant tous les contours du plan extérieur, et éclairées d'espace en espace par de nombreux puits d'extraction percés dans les gradins mêmes. »

DOUCET, ETTE adj. (dou-sè, è-te — diminin. de *doux*). Qui est doux en apparence : *Il est gentil, au moins, ton maître, avec sa petite mine* DOUCETTE *et son baragouin.* (Al. Duval.)

. . . Mon Dieu, ma sœur, vous faites la discrète,
Et vous n'y touchez pas, tant vous semblez *doucette*.
MOLIÈRE.

— Substantiv. Personne d'une douceur hypocrite : *C'est un* DOUCET *fort malin. Il fait le* DOUCET, *défiez-vous de lui.*

Mon fils, dit la souris, ce *doucet* est un chat,
Qui, sous son minois hypocrite,
Contre toute la parenté
D'un mauvais vouloir est porté.
LA FONTAINE.

Qu'on lui parle d'amourette,
Elle fait la sœur Colette,
La mignonne et la *doucette*,
Comme une simple nonnette.
FLERIX.

— s. m. Ichthyol. Nom vulgaire du callionyme.

— Arboric. Variété précoce de pomme à cidre, qu'on appelle aussi MUSCADET et ROUGET.

— Vitic. Variété de raisin.

— s. f. Comm. Nom sous lequel fut connu le premier tissu où entrait la soie fabriquée dans nos pays : *La* DOUCETTE *remonte au* XIVe *siècle.* ‖ Mélasse , qu'on appelle aussi ROUSSETTE. ‖ Soude de qualité inférieure.

— Ichthyol. Poisson dont la peau sert aux mêmes usages que celle du dain marin.

— Bot. Nom vulgaire de la mâche commune.

DOUCET (Charles-Camille), auteur dramatique, membre de l'Académie française, né à Paris le 16 mai 1812. Au sortir du collège, il se voua à l'étude du droit ; mais, cédant à sa vocation, il donna bientôt, pour son début dramatique, un vaudeville représenté au théâtre du Panthéon sous le titre de *Mélomanie*, et dont le sujet était emprunté à une nouvelle intitulée : la *Fille du millionnaire*. Cet ouvrage n'a pas été imprimé, et nous ne le citons qu'à titre de curiosité littéraire. En 1837, M. Doucet entrait dans l'administration de la liste civile. Il se lia quelque temps après avec Bayard, auquel il proposa un sujet de pièce. Le collaborateur de Scribe accueillit avec empressement le jeune auteur, et, le 4 août 1838, le théâtre des Variétés jouait, avec succès, *Léonce* ou *Propos de jeune homme*, vaudeville en trois actes. Après cette première épreuve, le jeune Camille renonça à la collaboration. Sa prédilection l'entraîna vers le théâtre de l'Odéon. Comme son tempérament ne comportait pas ces haines vigoureuses qu'éprouve le génie, il s'est contenté de ridiculiser en vers les vices ou les travers de ses contemporains, et il est arrivé ainsi, par un chemin sans épines, à l'académie. M. Doucet devint, en 1853, chef de la division des théâtres au ministère d'Etat, et fut chargé, en cette qualité, de la haute direction des théâtres impériaux de Paris et des départements. En 1863, il a été nommé directeur de l'administration des théâtres au ministère de la maison de l'empereur.

M. Doucet a été élu plusieurs fois membre du conseil général de l'Yonne, pour le canton de Villeneuve-sur-Yonne, et il a remplacé Alfred de Vigny à l'Académie française, le 7 avril 1865. Il a longtemps exercé les fonctions de critique théâtral au *Moniteur parisien*. Voici la liste de ses œuvres : *Versailles*, poésie (1840) ; *Velasquez*, cantate (1846), mise en musique par M. Gastinel ; *Antonio*, cantate, mise en musique par MM. Ernest Cahen et Emile Jonas ; le *Millionnaire*, vaudeville en un acte (théâtre du Panthéon) ; *Léonce ou Propos de jeune homme*, vaudeville en trois actes, avec Bayard (Variétés, 4 août 1838) ; *Un jeune homme*, comédie-drame en trois actes et en vers (Odéon, 29 octobre 1841) ; l'*Avocat de sa cause*, comédie en un acte et en vers (Odéon, 5 février 1842) ; le *Six juin* 1806, à-propos en un acte et en vers (Odéon, 6 juin 1842) ; le *Baron de Lafleur* ou les *Derniers valets*, comédie en trois actes et en vers (Odéon, 13 décembre 1842), reprise à la Comédie-Française ; le *Dernier banquet* de 1847, comédie-revue en trois tableaux et en vers (Odéon, 30 décembre 1847) ; ouvrage, en dépit de son titre et de l'époque à laquelle il fut représenté, n'avait rien de politique ; la *Chasse aux fripons*, comédie en trois actes et en vers (Comédie-Française, 27 février 1849) ; *Un secret de la maison*, comédie en trois actes et en vers (Odéon, 6 décembre 1850), reprise à la Comédie-Française en 1854 ; le *Fruit défendu*, comédie en trois actes et en vers (Comédie-Française, 22 novembre 1857) ; la *Considération*, comédie en quatre actes et en vers (Comédie-Française, 6 novembre 1860).

Les pièces de vers de M. Doucet sont, dans ce *Dictionnaire*, l'objet d'une étude particulière, c'est-à-dire d'un compte rendu analytique.

DOUCETTEMENT adv. (dou-sè-te-man — diminin. de *doucement*). Avec une lenteur calme et paisible : *Elle tira tout* DOUCETTEMENT *son petit couteau qu'elle cachait dans sa gorge, et me fit sournoisement une bonne entaille dans le côté.* (E. Sue.) *Bien que la jument trottinât bien* DOUCETTEMENT, *Montlieu arriva longtemps avant la voiture verte.* (M. Masson.) ‖ Petit à petit : *Je vivais stupidement, rien que pour vivre, me guérissant petit à petit, me ranimant tout* DOUCETTEMENT. (F. Soulié.) ‖ A voix basse et lente : *Elle parle tout* DOUCETTEMENT. *Elle chante une cavatine.*

— Avec calme et sérénité : *J'ai trouvé de la douceur à mourir, et je mourais tout* DOUCETTEMENT. (Balz.) ‖ Avec un petit air doux et hypocrite : *Elle lui répondit tout* DOUCETTEMENT *mille gouttes d'absinthe sur le miel de son premier mois de mariage.* (Balz.)

DOUCEUR s. f. (dou-seur — rad. *doux*). Saveur douce, qualité de ce qui est doux au goût : *La* DOUCEUR *du miel. La* DOUCEUR *du sucre. Une agréable* DOUCEUR. *Une* DOUCEUR *fade. Les fruits de nos jardins ont une* DOUCEUR *exquise.* (Barthél.) ‖ Saveur quelconque agréable au goût :

Don blague attend son fils qui cherche l'offenseur,
Et les mets qu'on lui sert sont pour lui sans *douceur*.
CORNEILLE.

— Par ext. Qualité de ce qui produit sur un sens quelconque une impression affaiblie et rendue agréable par son défaut de rudesse : *La* DOUCEUR *de sa voix. La* DOUCEUR *de la peau d'une femme. La* DOUCEUR *des couleurs d'un tableau. La* DOUCEUR *du parfum des violettes.* « Plaisir sensuel, agrément matériel quelconque : *Les* DOUCEURS *de la table. Les* DOUCEURS *du sommeil. Les* DOUCEURS *du farniente. L'amour et ses* DOUCEURS.

— Sucreries, pâtisseries : *Les femmes et les enfants aiment beaucoup les* DOUCEURS.

Mille bonbons, mille exquises *douceurs*
Chargeaient toujours les poches de nos sœurs.
GRESSET.

— Etat de température intermédiaire entre deux termes extrêmes et désagréables : *La* DOUCEUR *de la saison, du ciel, de la température, du climat. La* DOUCEUR *de l'air. La* DOUCEUR *du printemps. La* DOUCEUR *du climat de Naples permet aux ouvriers en tout genre de travailler dans la rue.* (Mme de Staël.)

— Agréments qu'offre une contrée : *Il me restait à voir l'Afrique pour jouir de toutes les* DOUCEURS *de notre continent.* (Volt.)

— Influence douce et tempérée :

... Ta grâce ressemble à ces belles-de-nuit
Que le bruyant éclat du soleil importune,
Et qui n'osent s'ouvrir qu'aux *douceurs* de la lune.
E. AUGIER.

— Fam. Gratification : *Il n'a que* 200 *fr., mais on lui fait des* DOUCEURS. ‖ Remise sur le prix d'un objet vendu : *Et vous ne faites pas de* DOUCEURS ? ‖ Egards d'une nature quelconque : *Il n'a que des* DOUCEURS *pour vous.*

— Par anal. Agrément, jouissance de l'âme : *Les* DOUCEURS *de la bienfaisance. Le sacrifice a ses* DOUCEURS *aussi bien que la jouissance. Les* DOUCEURS *de l'amitié nous consolent dans nos peines.* (J.-J. Rouss.) *Il y a de la* DOUCEUR *à pleurer sur des maux qu'n'ont été pleurés par personne.* (Chateaub.) *Si vous ne connaissez pas encore toute la* DOUCEUR *de vivre, faites-vous aimer.* (Azaïs.) *Le mariage a le double mérite de donner à l'amour la force d'une loi, et à la loi la* DOUCEUR *d'une affection.* (St-Marc Girard.)

La guerre a ses *douceurs*, l'hymen a ses alarmes.
LA FONTAINE.

Le libre épanchement de l'esprit et du cœur,
Voilà des entretiens la première *douceur*.
J. DELILLE.

Loin de mes parents exilée,
De leurs embrassements j'ignore les *douceurs*.
SOUMET.

La solitude est chère à qui jamais n'en sort ;
Elle a mille *douceurs* qui rendent calme et fort.
SAINTE-BEUVE.

— Fig. Mansuétude, qualité de l'âme qui dispose à tout accepter avec un calme inspiré par la bonté : *La* DOUCEUR *est la clef des cœurs.* (Boss.) *La* DOUCEUR *est la fleur de la charité.* (Bossin.) *L'esprit de Fénelon avait quelque chose de plus doux que la* DOUCEUR *même, de plus patient que la patience.* (J. Joubert.) *La* DOUCEUR *et la soumission sont les plus puissantes armes de la femme.* (Balz.)

On gagne les esprits par beaucoup de *douceur*.
MOLIÈRE.

La *douceur* nous attire et retient sur nos traces
L'amitié, la faveur, la fortune et les grâces.
LA CHAUSSÉE.

‖ Indulgence inspirée par la bonté : *Traiter des coupables avec* DOUCEUR. *Il n'y a que les personnes qui ont de la fermeté qui puissent avoir de la douceur.* (La Rochef.) *On peut toujours gouverner un enfant par la* DOUCEUR. (Mme Monmarson.)

On gagne mieux les gens par un peu de *douceur*
Que par les traits aigus d'une juste rigueur.
BLAISEDOIS.

‖ Tranquillité, paix de l'âme : *L'homme courageux meurt en consolant, comme il a vécu en se dévouant, toujours enveloppé dans sa* DOUCEUR *stoïque.* (E. Souvestre.)

— Signe extérieur qui décèle la douceur de l'âme ou du caractère : *La* DOUCEUR *du ton, du regard, des manières, des paroles. La* DOUCEUR *du visage, des traits, du sourire. La* DOUCEUR *du ton et des manières est un ascendant irrésistible.* (Mme de Puisieux.)

— *Paroles, mots de douceur*, ou simplement *Douceurs*, Paroles bienveillantes inspirées par une bonté vraie ou feinte : *Ayez la bonté de lui écrire quelques* MOTS DE DOUCEUR. (Volt.)

. . . . . La grossièreté
D'un bon et franc bourru qui dit la vérité
Me plaît mille fois mieux que les *douceurs* polies
D'un tas de complaisants qui flattent nos folies.
J.-B. ROUSSEAU.

‖ Paroles de galanterie qu'on adresse à une femme : *Il conte des* DOUCEURS *à toutes les jolies femmes.*

Va, va, petit mari, ne crains rien de ma foi ;
Les *douceurs* ne feront que blanchir contre moi.
MOLIÈRE.

A leurs fameux époux vos aïeules fidèles
Aux *douceurs* des galants furent toujours rebelles.
BOILEAU.

— Prov. *Plus fait douceur que violence*, Vers de La Fontaine qui a passé en proverbe : *Si j'avais boudé, il serait parti peut-être bien loin ; je n'ai rien dit, il reste : mieux vaut* DOUCEUR *que violence.* (Th. Leclercq.)

— Grav. Parties d'une planche gravée ou d'une gravure qui sont les plus éclairées, les moins travaillées.

— Jeux. *Carambolage de douceur*, Carambolage qui se fait en touchant très-légèrement la première bille et en faisant suivre à sa propre bille une ligne presque droite : *Vous n'avez pas votre égal au billard pour le bloc fumant et le* CARAMBOLAGE DE DOUCEUR. (A. Karr.)

— Loc. adv. *En douceur*, Tout doucement, avec précaution et ménagement : *La la, allez* EN DOUCEUR, *ou vous casserez tout.*

— Fig. Paisiblement, tranquillement et sans hâte :

Je fais à petit bruit mon chemin *en douceur*.
REGNARD.

‖ Sans se fâcher, avec calme : *Allons, il prend la chose* EN DOUCEUR.

L'un fait beaucoup de bruit qui ne lui sert de guères ;
L'autre *en toute douceur* laisse aller les affaires.
MOLIÈRE.

— Mar. *File en douceur ! amène en douceur !* Commandement pour faire mollir, filer peu à peu, également et sans secousse, un cordage tendu.

— **Syn. Douceur, mansuétude.** *Douceur* est le mot du langage ordinaire ; il exprime simplement la qualité opposée à la rudesse. *Mansuétude* s'emploie surtout en style mystique ; c'est à la *douceur* considérée comme vertu chrétienne ; cependant ce mot peut aussi servir quand on parle d'une qualité purement humaine, et alors il exprime une *douceur* constante, inaltérable, devenue l'état habituel d'une âme.

— **Antonymes.** Acreté, acrimonie, amertume, âpreté, aspérité, austérité, brutalité, crainte, sûreté, implacabilité, inhumanité, insensibilité, rigidité, rigorisme, rudesse, rugosité, sévérité.

Douceur (LA), statue de M. Marcellin, au Louvre. Une jeune fille qui tend une touffe d'herbe à un agneau et qui tient une colombe, telle est, d'après Marcellin, l'image de la *Douceur*. Cette personnification n'a pas exigé un grand effort d'imagination. C'est banal, c'est poncif ; mais le mérite de l'exécution rachète l'insignifiance de l'idée. « La figure est jolie avec son air Renaissance et ses cheveux retroussés en flammes, a dit M. Paul de Saint-Victor. Elle a la svelte élégance des nymphes de Germain Pilon et du Primatice. La manche droite n'est pas assez prononcée, ce qui nuit à la pose. Le draperie est sobre, trop sobre peut-être. Les statues dans le style du XVIe siècle ne doivent pas s'habiller à la mode antique. Il faut à leur beauté romanesque des étoffes fouillées et volantes. » Suivant M. Du Camp, « toute la figure est conçue dans le style de la Renaissance ; le pastiche dans la manière est disparaît ; une seconde sensation de froid se produit, et celle-ci ne cesse plus ; elle augmente avec contrainte graduellement, en raison directe de la durée de l'application à cette région. Pour faire comprendre maintenant toute l'importance qui se rattache à la durée de la *douche*, il me suffira de dire que quelques secondes de plus ou de moins ont pour résultat la premier ou le second des deux effets que je viens de décrire. »

En résumé, une *douche* trop longue est toujours dangereuse et une *douche* trop courte ne l'est jamais.

Les *douches* s'administrent au moyen d'appareils très-variés ; tantôt l'eau s'écoule d'une pomme d'arrosoir placée à 2m,50 au-dessus du sol sur lequel repose le patient, tantôt elle s'échappe d'un robinet vertical de diamètre variable, qui remplace la pomme d'arrosoir. M. Fleury a imaginé et établi à Bellevue une *douche* verticale à lames concentriques dont il déclare avoir beaucoup à se louer. Il emploie aussi, suivant le cas, la *douche* en lame simple et la *douche* en pluie ou *douche* mobile en jet. On modifie à volonté, au moyen de raccords de divers diamètres, le calibre du jet. On peut aussi se servir de *douches* mobiles en pluie. L'appareil le plus complet est la *douche* en cercles ou en pousse-bière. Le malade qui doit la prendre se trouve placé sous une pomme d'arrosoir et entouré de cercueux métalliques creux percés de trous très-nombreux, qui projettent de toutes parts sur son corps de l'eau très-divisée. On obtient ainsi des effets réactionnels ou révulsifs très-puissants, qui ne font pas même défaut chez les sujets lymphatiques et à constitution molle.

Les individus qui prennent la *douche* doivent être nus. La présence de peignoirs de laine ou de toile fine sera repoussée d'une manière absolue, sous peine de rendre la réaction insuffisante ou nulle.

Parlons un peu de l'action thérapeutique des *douches* froides. Suivant leur durée et leur force de projection, elles peuvent être excitantes ou sédatives, ainsi que nous l'avons dit. Elles déterminent un ébranlement particulier du système nerveux, dont on tire parti dans l'aliénation mentale et dans un très-grand nombre de névroses, comme la chorée, l'hystérie, l'épilepsie, la mélancolie, l'hypocondrie, certaines paralysies ou contractures, et même contre plusieurs névralgies. On les emploie encore pour un grand nombre d'autres affections : tels sont les engorgements articulaires des tumeurs blanches, les rhumatismes chroniques, les maladies invétérées de la peau, les engorgements chroniques du foie et de la rate consécutifs aux fièvres intermittentes. On les administre également contre l'engorgement de la matrice et des ovaires, dans les cas de congestions sanguines chroniques, contre certaines phlegmasies aiguës, contre diverses manifestations de la chlorose, de l'anémie et de l'aménorrhée, contre l'impuissance virile et enfin contre les pertes séminales involontaires.

Certaines *douches* locales méritent une mention particulière. La *douche vaginale* se prend dans un bain de siége muni à sa partie antérieure d'une ouverture garnie d'un court tuyau de caoutchouc par lequel arrive l'eau. La *douche* lombaire et la *douche* rectale se prennent également dans un bain de siége percé de trous et muni d'ajutages à hauteur convenable. La *douche ocuiaire* se pratique tous les quatre fois par jour et même plus, suivant l'intensité de l'inflammation, au moyen d'une petite pompe aspirante et foulante. On peut même se servir avec avantage, dans ce cas, d'un pulvérisateur.

Les *douches* de vapeur sont celles dans lesquelles c'est un jet de vapeur qui est projeté sur la partie douloureuse au lieu d'un jet d'eau froide. Elles peuvent produire, suivant la manière dont elles sont administrées, la rubéfaction, la vésication ou la cautérisation plus profonde des tissus. Il existe enfin des *douches* d'air ou de gaz, mais elles sont peu usitées ; ce sont celles dans lesquelles le jet d'eau est remplacé par un courant d'air chaud ou d'acide carbonique.

— Art vétér. En médecine vétérinaire, on se sert généralement, pour donner la *douche*, d'une grosse seringue munie d'une canule droite d'un diamètre variable et à l'aide de laquelle on dirige, à la distance de quelques pas, le liquide sur la partie malade que l'on désire modifier. Les *douches* ont un très-grand avantage sur les bains, les aspersions et les lotions, parce que l'effet en est plus prompt et surtout plus énergique. Les *douches* froides se font avec de l'eau froide ordinaire et surtout avec de l'eau de puits. L'abaissement de la température du liquide, produit par l'évaporation, anéantit la douleur, repousse le sang qui abonde avec activité dans les capillaires, et prévient ainsi les congestions et les inflammations ; on bien, si ces affections sont déclarées, la *douche* en modère le cours et en provoque la résolution. Ces *douches* sont employées depuis longtemps en médecine vétérinaire ; mais, dans ces derniers temps, elles ont acquis une grande importance. Des vétérinaires distingués les ont préconisées, et avec juste raison, contre un grand nombre de maladies externes. C'est notamment dans les tuméfactions récentes dues à des violences extérieures, dans la fourbure aiguë, les distensions articulaires récentes, les plaies, les déchirures, que l'on emploie les *douches* froides souvent répétées. Enfin on a même fait usage des *douches* contre les vieilles douleurs articulaires et musculaires qui cautent si souvent, des boiteries chez le cheval, les engorgements aigus ou chroniques des membres, les tuméfactions chaudes qui entourent les plaies suppurantes des diverses parties du corps et notamment des membres et du pied.

Les *douches* médicamenteuses sont des *douches* qui sont faites avec un liquide froid ou chaud, contenant en solution des substances médicinales. La *douche* réfrigérante et astringente est composée de 20 litres d'eau froide dans laquelle on a fait dissoudre 120 grammes de sel marin, ou bien de 15 litres d'eau froide additionnée d'un demi-litre de vinaigre. Une autre, plus active, se fait avec un liquide composé de 15 litres d'eau dans laquelle on dissoudra 500 grammes de prolosulfate de fer pulvérisé. Ces *douches* s'emploient pour combattre les tumeurs sanguines résultant de contusions, la fourbure aiguë de tous les animaux, les entorses récentes et même anciennes, les œdèmes chauds essentiels, les érésipèles au début, les plaies contuses récentes et même les plaies ordinaires, quand on veut prévenir l'inflammation des parties environnantes. Une *douche* résolutive, faite avec une décoction de 500 grammes de plantes aromatiques dans 20 litres d'eau, produit d'excellents effets dans les engorgements anciens des articulations et des extrémités inférieures des membres, les tumeurs froides. Une seconde, plus active, composée avec un mélange de 20 litres d'infusion aromatique froide et de 2 litres de vin ou de cidre, est très-utile dans les engorgements froids des testicules, les tumeurs indolentes de la pointe de l'épaule, les tuméfactions peu douloureuses du garrot, de la nuque. Enfin le célèbre hippiatre Lafosse fils a vanté, et avec raison, les *douches* d'eau sulfureuse faites matin et soir sur les régions atteintes de rhumatismes, telles que les épaules, les cuisses, les lombes, les diverses articulations des animaux.

DOUCHÉ, ÉE (dou-ché) part. passé du v. Doucher : *Un malade* DOUCHÉ *jusqu'à extinction de forces.*

DOUCHER v. a. ou tr. (dou-ché — rad. *douche*). Méd. Donner une douche à : DOUCHER *un malade. Pendant que j'étais aux eaux, on y* DOUCHAIT *un cheval.* (Dider.)

DOUCHEUR, EUSE s. (doucheur, eu-ze — rad. *doucher*). Employé d'un établissement de bains qui est chargé de doucher les malades.

DOUCHMANTA, dans la mythologie indienne, roi de la dynastie lunaire, fils de Dharmamitra ou Tébhya. Douchmanta est célèbre par son mariage avec Sacountala. Il l'avait rencontrée dans l'ermitage de Canwa, et l'avait épousée ; mais, par suite de certains maléfices, il l'oublia bientôt. En vain l'épouse délaissée se présenta devant lui, il refusa de la reconnaître. Enfin l'anneau de mariage perdu par Sacountalâ et miraculeusement retrouvé dissipa son illusion ; il regretta l'épouse qu'il avait malgré lui abandonnée et revint auprès d'elle chercher le pardon de sa faute involontaire. De Sacountalâ, il eut Bharata, dont le nom figure noblement parmi les princes de la dynastie lunaire et se trouve rappelé glorieusement par le titre même du *Mahâbhârata*. Les aventures de Douchmanta et de Sacountalâ forment le sujet d'un épisode de *Mahâbhârata* et d'un drame fameux de Kâlidâsa, l'un des plus illustres parmi les poètes sanscrits.

DOUCHOBORZE s. m. (dou-cho-bor-ze — de deux mots russes qui signif. *champion de l'âme*). Hist. relig. Membre d'une secte fondée dans l'est de la Russie d'Europe. ‖ On écrit aussi, mais moins régulièrement, pou-

— **Encycl.** Les *douchoborzes* prétendent descendre en droite ligne d'un des trois jeunes hommes qui, ne voulant pas adorer l'image de Nabuchodonosor, furent jetés dans une fournaise ; mais, en réalité, ils ne remontent qu'au commencement du XVIIIe siècle, et leur véritable fondateur est un simple strélitz, nommé Procope Loupkin, qui prétendait faire renaître le véritable esprit du christianisme, depuis longtemps perdu. La Russie est par excellence la terre des schismes, des sectes et des illuminés. L'idée de Loupkin fut reprise par Kapoustin, et une colonie fut établie sur les bords de la Malothcha. Elle devint en peu de temps très-florissante. Malheureusement le fanatisme ne tarda pas à produire ses effets. Un conseil de trente membres s'érigea en tribunal d'inquisition, proclamant pour principe la maxime suivante : « Celui qui renie son Dieu doit mourir par le glaive. » On conçoit aisément quelle arme terrible fut ainsi donnée aux intrigants, aux ambitieux, aux calomniateurs. Il suffisait du plus léger soupçon, de la moindre apparence d'apostasie ou de trahison pour être soumis à la torture et cruellement mis à mort. Dans le courant de quarante années, quatre cents individus disparurent sans laisser de traces ; une enquête mit sur la voie de crimes atroces restés impunis. On trouva des hommes enterrés vivants, des cadavres mutilés et tronqués, et il ne fallut pas moins de quatre ans pour réunir toutes les pièces de l'instruction. Un décret de l'empereur ordonna que tous les sectaires qui ne consentiraient pas à abjurer et à rentrer dans le giron de l'Eglise seraient transférés et colonisés dans les provinces du Caucase. La majeure partie resta attachée à ses erreurs, et la transportation eut lieu en 1842 et 1843. On leur assigna pour séjour un plateau du district d'Achalkalaki, situé à une altitude de 2,000 mètres et qui reçut d'eux le nom de Douchoborie. C'est là qu'ils vivent aujourd'hui au nombre d'environ 3,000, répandus dans sept villages. Un Allemand qui a visité leur pays, M. Haxthausen, donne sur eux les détails suivants, publiés pour la première fois par M. Charton, dans le *Tour du monde* :

« Je profitai du séjour que je fis chez les memnonites de la Mahtschau pour me rapprocher des *douchoborzes*, que M. Kornies s'offrit à me faire connaître. Le 26 juillet, nous nous rendîmes au village de Bogdanovka, où nous reçûmes, chez un *douchoborze* particulièrement connu de mon compagnon, une parfaite hospitalité. Bientôt la moitié du village s'assembla chez mon hôte et autour de sa maison. L'aspect des habitations, l'arrangement et la distribution intérieure ne différaient en rien des maisons des autres paysans des environs ; seulement on y remarquait une plus grande aisance, plus d'ordre et de propreté. Les hommes, les femmes et les enfants que je vis, tant dans les rues que dans les maisons, me frappèrent par la beauté de leurs formes, leur vigueur et un air de santé vraiment remarquable. On ne peut s'en étonner quand on sait que les *douchoborzes* tuent sans aucune forme de procès tous les enfants rachitiques, contrefaits ou malades. Ils disent : « L'âme, cette image de Dieu, doit toujours » habiter un corps noble, sain et fort. Si la » trouvons-nous enfermée dans une enveloppe » indigne d'elle, notre devoir est de l'affranchir et de la délivrer de cette prison. » Ainsi » ainsi affranchie des liens qui la retiennent » captive peut du moins, par la loi de la mé- » tempsycose, choisir un corps plus convenable. Ce n'est pas un meurtre, car l'enfant » n'a pas encore conscience de soi-même ; ce » serait autre chose si nous ôtions la vie à » un adulte ; alors nous commettrions un assassinat. » L'intérieur de la maison dans laquelle nous nous étions arrêtés ressemblait à celui de tous les paysans russes ; seulement, je n'y vis pas l'image sainte, avec une petite lampe allumée, qui orne toujours un des coins de la chambre. La conversation tomba bientôt sur un sujet religieux, et quoique mon ignorance de la langue russe ne me permît pas d'en comprendre le sens, je dois néanmoins m'étonner de la facilité et de l'aplomb avec lesquels s'exprimaient les sectaires et de l'intelligence qui brillait dans le regard des deux orateurs de la troupe, dont l'un était un vieillard à barbe blanche et l'autre un homme âgé tout au plus d'une trentaine d'années. Toutes les fois qu'ils durent toucher aux principes d'un ordre élevé et aux croyances fondamentales de leur doctrine, ils le firent avec une adresse, une réserve et un tact vraiment remarquables. Ils s'exprimèrent avec une profusion de métaphores, d'allégories, de mots à double sens qui aurait fait honneur au logicien le plus exercé. C'était un singulier mélange de pensées vraiment sublimes et d'applications grossières et matérielles, surtout quand, descendant de la sphère de l'abstraction, ils arrivaient à l'application de la vie réelle. Ici, je compris enfin comment un mysticisme outré peut conduire à l'athéisme. Le culte qu'ils se rendent à eux-mêmes les amène à nier l'existence réelle de Dieu. Le bien ou le mal, la vertu ou le crime n'ont de signification et de valeur qu'en tant qu'ils se rapportent au moi ou au non-moi. Le *douchoborze* est impeccable comme Dieu. Celui qui n'appartient pas à leur secte